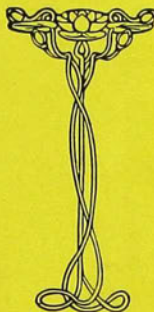


*Janv. 1931*

# La Tempérance

II

*L'Éducation de la Tempérance*



L'ŒUVRE DES TRACTS  
MONTRÉAL



*1931 - compl.*

Vient de paraître

# L'Apostolat laïque

PAR LE

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

## PRÉFACE

DE

S. G. MGR GEORGES GAUTHIER

*Archevêque-coadjuteur de Montréal*

Brochure double (Nos 202 et 203) de  
*L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE*

—  
**25 sous**  
—

AU SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.

1961, rue Rachel Est, Montréal

HN  
31  
039  
U.139-150  
1931

# MANDEMENT

De Mgr l'Évêque de Saint-Germain de Rimouski

SUR L'ÉDUCATION DE LA TEMPÉRANCE

GEORGES COURCHESNE

PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE  
ÉVÊQUE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

*Au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles de Notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous venons reprendre la suite de l'enseignement que Nous avons commencé à vous rappeler sur la Tempérance<sup>1</sup>. Déjà Nous avons exposé qu'elle est l'une des quatre vertus cardinales. Son objet propre est la modération de la convoitise humaine dans l'usage des biens sensibles. Quand elle se borne à maîtriser nos appétits au nom de la raison, elle demeure une vertu naturelle. Si nous la pratiquons en vue des fins plus hautes, que nous proposent la foi et l'espérance comme à des « concitoyens des saints et à des familiers de la maison de Dieu », elle devient une vertu surnaturelle. La règle de la tempérance naturelle n'est pas autre que *celle de l'hygiène*, en tout ce qui a trait à l'usage des biens sensibles nécessaires à l'entretien de la vie individuelle. La même tempérance naturelle demandera encore à la raison droite la règle à suivre dans l'usage des biens destinés à la transmission de la vie. La raison dicte cette loi, que l'usage de ces biens n'est permis que dans le mariage légitime. Autrement, l'éducation de ceux qui viennent à la vie serait impossible, ou bien l'on aurait des actes directement opposés à leur fin, ce qui est l'immoralité même. Les lois de la tempérance naturelle ne sont donc pas autres que les lois de la vie. Qui viole les lois de la tempérance attente aux lois mêmes de la vie.

Il est théologiquement admis que personne ne pourra pratiquer avec constance la vertu même naturelle de tempérance sans le secours de la grâce. Ce qui est hors de doute, c'est qu'un plan d'éducation chez des baptisés, ne saurait se contenter des lois de la modération stoïcienne.

1. L'ŒUVRE DES TRACTS a publié en mai 1930 (No 131) le premier mandement de S. G. Mgr Courchesne sur la Tempérance.

I

LA BASE DE L'ÉDUCATION MORALE

Vos enfants sont élevés par leur baptême à l'ordre surnaturel. Ils ont le droit — auquel correspond un devoir chez les éducateurs — d'être formés à la vertu surnaturelle, à titre de prédestinés à la grâce et d'appelés à la gloire du ciel. Or la règle de la tempérance surnaturelle n'est pas autre que *le salut de l'âme*. De là vient qu'elle peut quelquefois prescrire, pour le salut de l'âme, le jeûne, l'abstinence, la virginité, toutes choses qui ne sont pas opposées à la santé du corps, mais qui en dépassent le souci pour une fin plus haute. Car il ne se peut pas que le Créateur ait assigné à notre existence deux buts différents et opposés, l'un pour la vie présente, l'autre pour l'éternité. Notre raison, comme notre foi, nous dit que cela est contraire à la sagesse avec laquelle Dieu se devait de nous gouverner comme les êtres libres, entre tous, ont besoin d'être gouvernés: car il leur faut atteindre un bonheur dont la soif est chez eux inextinguible, et la possession de Dieu peut seule le leur conférer. D'où l'inquiétude humaine qu'ont connue tous ceux qui ont voulu n'assigner à leur vie d'ici-bas qu'une fin et un bonheur créés. C'est donc l'un des grands articles du gouvernement du monde par le bon Dieu, que l'ordre surnaturel étant la fin des êtres libres, l'ordre naturel est conduit et s'explique au point de vue de l'ordre surnaturel. Dieu et la possession de Dieu étant notre vocation et notre fin, l'ordre naturel ou présent n'est qu'un état transitoire et de moyen. C'est un chemin, ce n'est pas un but. Et, comme la voie doit être établie en vue du but, il s'ensuit que tout ce qui est d'ici-bas est établi en vue du but surnaturel ou de la possession finale de Dieu.

Et voici ce que l'Apôtre nous impose, à nous qui sommes chargés de maintenir devant vos âmes ces austères enseignements de l'ordre surnaturel, auquel tout doit être soumis dans notre vie: « Pour toi, écrit-il, tiens un langage conforme à la saine doctrine. Dis aux vieillards d'être sobres, graves, circonspects, sains dans la foi, dans la charité, dans la patience; pareillement aux femmes âgées de faire paraître une sainte modestie dans leur tenue; de n'être ni médisantes, ni sujettes aux excès de vin; mais sages conseillères, capables d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants: à être retenues, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises chacune à son mari; afin que la parole de Dieu ne soit exposée à aucun blâme. Exhorte de même les jeunes gens à être sages, te montrant toi-même à tous égards un modèle de bonnes œuvres, mettant dans ton enseignement de la pureté, de la gravité, une parole saine et irréprochable, afin



de confondre nos adversaires qui n'auront aucun mal à dire de nous. Aux serviteurs, recommande d'être soumis à leurs maîtres, de leur complaire en toutes choses, de ne pas les contredire, de ne rien détourner, mais de montrer toujours une fidélité parfaite, afin de faire honneur en toutes choses à la doctrine de Dieu, notre Sauveur. »

Comment, Nos très chers Frères, serait-il possible d'accepter dans notre vie une telle perfection, un tel renoncement de tous les jours, si nous n'avions en vue les biens futurs, contrepoids magnifique à tout ce que le juste est obligé de sacrifier pour exécuter le programme que nous prêche ici saint Paul, au nom de l'Esprit-Saint ? La subordination de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, du temporel au spirituel, est le résumé de toute la doctrine à garder sur le gouvernement du monde par Dieu et sur notre soumission à sa divine Providence. Si bien que l'Apôtre n'hésite pas à nous dire que c'est pour nous apprendre cette grande leçon que la seconde Personne de la sainte Trinité, est venue sur terre : « Elle s'est manifestée, continue-t-il, la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes : elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à *vivre dans le siècle présent avec tempérance, justice et piété, attendant la bienheureuse espérance* et l'apparition glorieuse de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire, en nous purifiant, un peuple qui lui appartienne, et qui soit zélé pour les bonnes œuvres. Voilà ce que tu dois prêcher, recommander et revendiquer avec une pleine autorité. »

Il Nous sera bien permis, Nos très chers Frères, de vous transmettre jusqu'au bout cet enseignement de l'Apôtre. Sans la soumission de la nature à la grâce et sans la tempérance qu'impose cette soumission, les hommes ne tardent pas à se diviser et à se faire de la peine sans profit pour leur salut. Car ce qui nous unit, c'est la soumission aux mêmes vérités de la raison et de la foi, ce sont les maximes qui s'imposent à la charité de nos personnes, membres du corps mystique du Christ : « Ceux qui appartiennent au Christ crucifient leur chair avec ses vices et ses convoitises. » Ce qui nous divise toujours, ce sont les points de vue individuels, suggérés par la passion et qui viennent d'un corps soumis au péché, où, par conséquent, la sagesse ne peut pas habiter. Confessons, Nos très chers Frères, qu'en cela nous péchons souvent, et que nous avons bien besoin d'accepter les prescriptions de l'Esprit-Saint. « Rappelle aux fidèles, continue saint Paul, le devoir d'être soumis aux magistrats et aux autorités, de leur obéir, d'être prêts à toute bonne œuvre, de ne dire du mal de personne, d'éviter les contestations, mais d'être condescendants et de témoigner la plus grande douceur à l'égard de tous les hommes. Car nous aussi, nous étions autrefois insensés, in-

dociles, égarés, esclaves de toute sorte de convoitises, vivant dans la malignité et l'envie, dignes de haine, et nous haïssant les uns les autres. Mais lorsque Dieu notre Sauveur nous a fait paraître sa bonté et son amour pour les hommes, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous faisons, mais selon sa miséricorde, par le bain de la régénération en nous renouvelant par le Saint-Esprit, qu'il a répandu largement sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions héritiers de la vie éternelle, selon notre espérance » (*Tite*, II).

Qu'il s'agisse donc de notre bonheur personnel, ou de la paix de nos consciences vis-à-vis de Dieu, ou de la bonne entente avec le prochain et avec ceux qui ont autorité sur nous, il ne faut pas hésiter à nous dire que nous avons besoin de subordonner toujours la poursuite des avantages d'ici-bas à ceux qui nous attendent dans l'éternité. Et tout cela n'est pas autre chose que la pratique de la vertu de tempérance, pratiquée pour des motifs qui en font une vertu surnaturelle et méritoire.

Si nous avons longuement insisté sur la *fin de l'homme*, à propos de tempérance, c'est qu'il est impossible de fonder l'éducation sur de meilleures bases. Aussi longtemps que nous n'aurons en vue que l'utilité immédiate ou les joies de la vie présente, nous n'avons que des motifs auxiliaires, mais nous ne sommes pas à la base de la morale. Dieu merci, la morale chrétienne ne réprouve aucun des motifs que la raison suggère en faveur de la modération dans l'usage des biens sensibles. Elle les inclut comme tout ce qui vient de la raison droite, mais elle va plus loin, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé la loi divine et ses éternelles sanctions. Car elle sait bien que, si l'on peut opposer à la modération recommandée par l'hygiène et par le code de l'honneur humain, des objections auxquelles il est parfois difficile de répondre, puisque tant de coupables semblent échapper ici-bas aux peines physiques et au déshonneur que mériterait leur intempérance, nul ne saurait échapper aux sanctions de la loi divine, tout comme aucune de nos activités ne peut prétendre se soustraire aux exigences de notre fin dernière. Aussi les Pères de l'Eglise en reviennent-ils toujours à cette règle d'or, quand ils recommandent la tempérance. « La règle de vie que prescrit la tempérance, dit saint Augustin, consiste à ne rien aimer de ce qui est passager et périssable, à ne regarder aucune de ces choses comme désirable par elle-même, à n'en prendre que ce qui suffit pour satisfaire aux besoins de la vie et pour en remplir les devoirs, à ne s'y porter qu'avec la modération qui convient à ceux qui ne veulent qu'en user, et non avec l'empressement et l'ardeur que l'on voit dans ceux qui en font l'objet de leur amour » (*Des mœurs de l'Eglise catholique*).

Venons-en à la question de l'éducation de la tempérance, qui peut se traiter plus facilement, à la lumière de ces vérités générales. Les théologiens, à la suite de saint Thomas, distinguent les vertus qui sont comme les conditions et les gardiennes de la tempérance; puis ils exposent les formes sous lesquelles apparaît et se pratique la tempérance proprement dite; enfin ils donnent leur attention à des vertus auxquelles s'étend l'influence modératrice de la tempérance. Quelques remarques pratiques trouveront à se placer sous chacune de ces rubriques, pour indiquer la tâche immense qui s'impose aux éducateurs de la tempérance chrétienne chez la jeunesse des deux sexes.

## II

### LES CONDITIONS DE LA TEMPÉRANCE

Sous ce titre, nous rangeons les dispositions que saint Thomas appelle les parties intégrantes de la tempérance: la *pudeur* et l'*honneur*. Il est impossible d'en exagérer l'importance en éducation, parce que ces deux dispositions constituent comme les gardiennes de la chasteté et de la tempérance. Elles en sont partie intégrante parce qu'elles en sont la condition. Que la pudeur disparaisse et que s'évanouisse le sentiment de l'honneur, et l'on ne voit plus comment l'homme échapperait aux excès de la débauche.

La *pudeur* est plutôt une disposition à la vertu qu'une vertu. Elle est un sentiment de honte en présence d'une vilénie morale. On peut dire avec saint Ambroise qu'elle jette les fondements de la tempérance en inculquant l'horreur de ce qui est saleté ou bassesse. L'enfant ignore la pudeur, parce qu'il ne sait pas encore apprécier les choses à la mesure de la raison. Mais le Créateur en arme les vierges et les adolescents pour les combats qu'impose la chasteté. De plus, il y a lieu de retenir que la pudeur est un sentiment qui se manifeste surtout en présence des proches parents, parce que l'on prise davantage la considération des siens et que l'on considère comme irréparable la honte encourue auprès de ceux avec qui l'on vit. On peut donc dire que rien ne dépend davantage de l'éducation familiale. Si l'enfant, avant l'âge de raison, a des exemples tels que le sentiment de honte qui s'attache à des turpitudes, n'apparaît guère chez les adultes qui l'entourent; si, d'autre part, on ne le dresse à surveiller ni ses gestes, ni ses appétits, ni ses vêtements; si même on l'habitue par les costumes que l'on achète chez le confectionneur, à la manie de s'exhiber demi-nu, il se peut que cet enfant connaisse une courte crise de pudeur à l'adolescence, parce qu'elle est instinctive. Mais il y a danger que ce sentiment secourable ne soit vite refoulé. Et l'on sait trop, hélas! que la vierge est capable, sous la poussée des usages où elle grandit, d'audaces déconcertantes. On ne dira

jamais assez à quel point la pudeur est une dérivation ordinaire de la piété familiale. Si bien que l'on a pu entendre des jeunes gens déclarer cyniquement qu'il leur plaît de voir telle jeune fille dans un costume provocateur, mais qu'ils ne voudraient pas voir leur sœur en aussi leste équipage.

L'on a beaucoup écrit sur l'éducation dite sexuelle et qui consiste en un luxe de renseignements d'ordre physiologique. C'est la théorie de la pleine lumière, opposée à la réserve traditionnelle de l'éducation chrétienne. Nous croyons, Nos très chers Frères, que vous devez vous en tenir à cette réserve dans votre langage auprès de vos enfants. Toutes les lumières les plus crues que l'en projettera sur le mystère de la vie et sur les dangers de l'avarie chez ceux qui violent la chasteté, n'empêchent pas ces révélations de jeter des images importunes dans l'âme de l'enfant ou de l'adolescent. Et il ne faut pas oublier que ces images gardent leur caractère séduisant en dépit des dangers signalés. La chasteté n'est pas surtout une vertu d'ordre intellectuel. C'est dans la volonté que doit se dresser la résistance aux appétits mauvais. Rien ne vaut donc quelques bonnes maximes sur la laideur du mal pour solliciter le concours de la pudeur, dès que la raison apparaît à l'horizon de la vie encore en fleur. Toutes les découvertes d'une société effrayée par les excès de sa propre décomposition, n'autoriseront jamais une société chrétienne à courir des aventures en matière d'éducation morale. N'oubliez jamais que la bonne vieille prudence chrétienne doit continuer de vous guider dans l'orientation de vos enfants, afin que vous leur transmettiez le meilleur de ce que vous avez vous-mêmes reçu du bon sens chrétien et de la pudeur de vos mères. Elles ont saisi sur les lèvres du Sauveur la règle à suivre: « Prenez garde de scandaliser l'un de ces petits, leurs anges voient la face de Dieu. »

Au sentiment de pudeur qui fait fuir la laideur et la honte du mal, correspond celui de l'honneur, qui s'éprend de la beauté morale, en occupe positivement l'âme comme d'une gloire à conquérir, et remplit ainsi l'une des conditions d'épanouissement de la tempérance. De bonne heure l'enfant a besoin d'apprendre par des exemples vivants, par des récits de belles vies, par des leçons directes, que l'on n'a le droit de rechercher les choses agréables aux sens que si elles sont utiles, et que l'on n'a le droit de recourir à ces choses à la fois agréables et utiles, que si elles sont aussi honnêtes. Quel sens de l'honneur l'on éveillerait dans l'âme, si l'on savait toujours bien orienter les admirations de l'enfant, de telle sorte qu'il s'éprit des faits humains, pas surtout pour leur valeur d'agrément ou d'utilité immédiate, mais pour ce qu'ils ont d'honnêteté! Car, si tout ce qui est honnête concourt à l'utilité de quelqu'un et apporte de l'agrément à la raison satisfaite, il est malheureusement trop vrai que tout ce qui est délectable aux sens ou tout ce qui apparaît utile n'est pas pour cela honnête, c'est-à-dire con-

forme à la raison. Ne manquez pas, Nos très chers Frères, de profiter des lectures que vous ferez faire à la maison, et de celles que vos enfants préparent en vue de leurs classes, pour mettre en évidence *cette loi des grands caractères*, qui veut que devant une action, on ne doive pas d'abord se demander s'il y a agrément ou profit immédiat, mais s'il y a un *devoir*. C'est toute la doctrine de l'honneur chrétien: « Cherchez avant tout le règne de Dieu et sa justice, et tout cela (gagne-pain, estime des honnêtes gens, satisfaction du devoir accompli) vous sera donné par surcroît », disait le Sauveur aux foules.

### III

#### LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE

Nous avons précédemment rappelé la liste des vices opposés à la vertu de tempérance: gourmandise, ivrognerie, impureté. Il n'y a pas lieu d'insister à nouveau sur la gravité et sur les conséquences de ces misères morales, dans la vie individuelle, dans la vie des familles, dans la société, et jusque dans l'éternité. A ces causes de dépravation, la vertu de tempérance oppose comme formes spéciales l'*abstinence*, la *sobriété*, la *chasteté*.

Nous avons suffisamment fait entendre que l'éducation de la *chasteté*, pour autant qu'elle peut s'adresser à l'*intelligence*, gagnera toujours à être *plutôt positive* dans ses exposés. Nous voulons dire que les leçons doivent être tirées de l'Évangile, dont le langage porte avec soi ses sauvegardes, disant ce qu'il faut dire, taisant ce qui doit être laissé dans l'ombre, et que les tableaux doivent plutôt représenter la beauté de la génération des âmes chastes, en tête desquelles se dresse comme un idéal la figure du Christ. Sur ce point, la calomnie, si copieuse, par ailleurs, n'a même pas osé s'élever contre Lui. Encore une fois, Nous croyons qu'il n'y a rien de plus important dans les familles que d'*orienter les admirations des enfants*. Nous ne disons pas qu'elles suffiront à prévenir toutes les surprises et toutes les faiblesses, le long de la vie, mais Nous soutenons que l'âme de l'enfant à qui ses parents auront donné une grande idée de ce qu'est une vie disciplinée, où le corps est soumis à l'âme, où une vilénie morale ne trouve pas d'excuse, où la joie n'a rien que de sain et de tranquille, cette âme pourra connaître des heures d'alanguissement et de surprise, elle connaîtra aussi les sursauts salutaires.

Et peut-être bien qu'avec ces données pour l'intelligence et le cœur, le problème se ramène ensuite à une *éducation de la volonté*, par des habitudes de propreté, de loyauté, d'ordre, de travail, de tenue générale. Ce problème se résoud plus facilement dans les familles nombreuses, où le *renoncement quotidien* est obligatoire, et où la pudeur exerce ses heureuses influences.

Heureux, sous ce rapport, les parents qui ont assez beau caractère pour faire aimer le travail en en parlant sans maugréer, en s'y portant comme à l'honneur de leur vie, en y distribuant les tâches de façon à utiliser les forces diverses des enfants sans les épuiser, et qui savent opérer d'ingénieuses diversions à ces travaux par des récréations familiales où chacun peut donner la part de son esprit et de sa cordiale gaieté. Heureuses les familles où le respect du pauvre pour l'amour de Dieu assainit les affections. On dirait que dans ces milieux, l'éducation de la chasteté se fait d'elle-même par l'heureux emploi donné au besoin d'activité qui déborde avec la jeunesse, et que la rêverie, la mollesse des attitudes, la mélancolie et les accès de bizarrerie qui travaillent l'adolescence livrée à elle-même, ne trouvent pas prise sur les jeunes membres de ces communautés où le respect de la femme est aussi profond que la piété filiale, et le goût du travail aussi vif que le légitime souci de l'honneur familial.

Dans les familles où les travaux manuels sont impossibles, la difficulté est plus grande, et l'on comprend qu'il faille y suppléer par l'organisation *des jeux*, qui doivent alterner avec *les études*. Dans les unes et les autres familles, on a raison de considérer que c'est le milieu familial qui constitue la première sauvegarde de la vertu de tempérance sous la forme délicate dont nous parlons. Aussi faut-il s'inquiéter de l'allure de tant de jeunes gens et de jeunes filles qui, de plus en plus, réservent toutes leurs amabilités pour les gens du dehors, qui n'apparaissent à la maison qu'à l'heure des repas ou tard dans la nuit, et qui se montrent acariâtres envers leurs parents. La conduite de l'enfant prodigue de l'Evangile peut servir à expliquer l'état d'âme de ces jeunes gens. Et les mères, que leurs intuitions ne trompent pas, ont raison de pleurer et de prier, comme Monique, sur le sort de leur enfant en péril. Avons-nous besoin d'ajouter que la même atmosphère familiale doit, plus que jamais, apporter la sauvegarde de ses pudeurs, lorsqu'un jeune homme se présente dans un foyer avec le dessein d'y prendre femme? La présence des parents, ou de quelqu'un qui les supplée, est nécessaire au soutien des plus vertueux. Que dire de l'imprudence des mères qui abandonneraient leur fille aux hasards d'une fréquentation faite dans des sorties telles qu'elles peuvent se faire aujourd'hui, sur les grandes routes, sans même la surveillance éventuelle du public? Nous savons, Nos très chers Frères, que ce sujet d'inquiétude tourmente votre âge mûr. Aussi, Nous voulons insister pour que vous mainteniez votre autorité sur vos jeunes enfants. Trop tôt laissés à eux-mêmes dans la période où cette latitude ne présente guère de dangers, le temps vient où vous ne pouvez plus compter sur leur première innocence pour les protéger, et où il vous faudrait avoir gardé votre empire pour leur faire accepter votre intervention. Est-il besoin d'ajouter

que tout n'est pas perdu si vous pouvez obtenir que ces enfants qui vous alarment, fréquentent le sacrement de Pénitence et aillent, avec une sincérité que vous aurez cultivée, y chercher une direction et des réprimandes salutaires, avant d'aller chercher dans l'Eucharistie la force d'en tenir compte ?

La *gourmandise* n'est pas, à proprement parler, une de ces misères qui Nous paraissent présenter le danger des fautes les plus grandes et les plus fréquentes. Il semble que les estomacs se cabrent assez tôt contre les excès pour que l'on sache de bonne heure, chez nous, que l'on est puni par où l'on a péché, en cet ordre grossier. Tout de même peut-être faudrait-il commencer là l'éducation de la maîtrise de soi-même, qui sera si nécessaire, dans plusieurs familles, à la vertu de *sobriété* dans l'usage des boissons.

Sur ces deux points, l'éducation par la pleine lumière ne présente pas les mêmes dangers que lorsqu'il s'agit de l'éducation de la chasteté. Bien plus, Nous croyons que, tout en donnant le primat à la volonté, à qui revient la tâche de discipliner la sensualité, et tout en pouvant compter sur l'influence éducatrice de la discipline ecclésiastique, qui impose le précepte de l'abstinence et du jeûne, l'éducation de la modération dans le boire et le manger gagnera à se faire d'abord intellectuelle. Le tableau des méfaits de la goinfrerie et de l'ivrognerie n'a rien de séduisant, même pour une imagination impressionnable. Et puisque la vertu de tempérance dans le manger et le boire se propose comme fin naturelle, l'entretien de la vie, et se donne comme règle les lois de l'hygiène, nous pensons que la science médicale a son mot à nous dire sur la question. Nous croyons, de même, que le bien de la société étant concerné, la science de la sociologie a des renseignements à nous fournir sur la décadence physique et morale qui atteint les ivrognes et les alcooliques. À défaut de spécialistes de la sociologie, nous pourrions obtenir des avocats et des magistrats, de douloureuses mais instructives données sur ce que cette forme de l'intempérance fournit chaque année à l'histoire de la criminalité.

Pour toutes ces raisons, donc, Nous continuons de recommander aux commissions scolaires les *Tableaux antialcooliques* des Clercs de Saint-Viateur, qu'on peut se procurer à leur Institut des Sourds-Muets de Montréal. Nous vous rappelons aussi que notre vénérable Mgr Sylvain a publié un *Catéchisme antialcoolique* très apprécié et que, pour Notre part, Nous serions heureux de voir rééditer et remettre en circulation dans nos écoles, de même que la *Tempérance en exemples*, et une brochette bien illustrée, que l'on trouvera en vente chez nos bonnes Sœurs du Saint-Rosaire, à Rimouski. Ces excellents petits livres revenant sur la table, à la maison, vous y pourriez trouver des sujets de réflexions pour vos grands garçons, sobres, sans doute, puisque notre jeunesse est beaucoup plus sobre qu'il y a un quart de siècle, mais qui ont besoin de se pré-

munir contre les raisonnements de buvetiers que Nous avons dénoncés comme reprenant leurs courses malsaines parmi nos populations. Ces sophismes ne vont pas sans péril pour les convictions. Or les convictions doivent rester intactes sur ce point, quoi que l'on dise sur l'échec de la prohibition aux Etats-Unis. Ces convictions doivent être d'autant plus fortes que vous aurez de plus en plus à vous défendre contre l'obsession de la réclame. Il semble bien qu'il sera impossible d'obtenir que cesse cette réclame. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'elle est intempérante, surtout à l'article des bières, cette boisson inachevée que livre le commerce à l'imprudence de la classe populaire, à celle qui a le plus besoin de son argent pour les nécessités de la vie et de sa santé pour son labeur quotidien.

Les apôtres de la tempérance continuent de se plaindre de ce que les sirops calmants sont encore trop souvent employés par les jeunes mamans, pourtant déjà bien des fois mises en garde contre le danger d'alcoolisation précoce chez leurs enfants. Nous vous livrons cette observation pour ce qu'elle vaut, n'ayant guère eu l'occasion de vérifier.

Nous espérons que, la conviction acquise, nos jeunes gens Nous accorderont que c'est prudence, de leur part, de ne pas s'exposer à prendre le goût de l'alcool, à l'âge où toute tendance peut, chez eux, prendre les proportions d'une passion irrésistible. S'il est un point où se vérifie plus que sur d'autres l'oracle: « L'on ne s'éloignera pas de la voie qu'on aura choisie pendant son adolescence, » c'est incontestablement celui de la sobriété ou du vice contraire.

#### IV

##### VERTUS QUI SE RATTACHENT A LA TEMPÉRANCE

Sous le nom de parties à ranger sous l'influence ou la puissance modératrice de la tempérance, les moralistes mentionnent la *mansuétude* et la *modestie*.

La colère peut apparaître comme une manifestation de la force. En réalité, quand elle va contre la raison, elle est une faiblesse. Le rôle de la douceur est de dominer cette faiblesse en modérant l'irascibilité selon la droite raison. C'est sans doute avec une intention d'où la philosophie morale n'est pas absente, que l'Eglise nous fait chanter, dans l'hymne *Ave maris Stella*, cette strophe: *Virgo singularis, Inter omnes mitis, Nos culpis solutos, Mites fac et castos*. Qui ne voit là, le rapport très nettement marqué, selon les déductions des théologiens, entre la modération dans l'usage des biens sensibles et la modération dans les mouvements de la sensibilité contrariée. La colère n'est un vice que si elle précède et trouble l'usage de la raison. Inspirée par le zèle, elle procède de la délibération et aide à l'exécution des tâches difficiles. Le péché commence

là où le désir de la vengeance viole l'ordre de la justice ou s'inspire de la haine ou d'une fin mauvaise. Ce péché est grave de sa nature. Il y a encore péché quand la colère intérieure ou extérieure est excessive *dans son mode*. Mais ici, parce que l'on n'est pas en présence d'un cas d'injustice, le désordre est léger de sa nature, à moins que l'explosion ne fasse grand scandale. Dans les deux cas, on est en présence d'un péché capital, et qui ne manque pas de relation avec les vices de la chair, puisqu'il vient du tempérament mal discipliné.

La *douceur* a son prix, on le conçoit, et le Sauveur nous a donné ce trait comme celui qui domine dans son Cœur, avec l'humilité. Elle a son prix, pour l'amabilité qu'elle nous donne vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis du prochain. Si nous y insistons ici, c'est que Notre enseignement sur la tempérance eût été incomplet sans une exhortation à la vertu que le Christ nous a donnée en exemple constant: *Roi de mansuétude*; que S. Paul nous a recommandée au nom de la mansuétude du Christ; que le Christ enfin nous impose, à nous, ses prêtres. « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. »

Apprenez à vos enfants à dominer leurs emportements, Nos très chers Frères. Au besoin, corrigez-les. Peut-être ceux-là ont-ils raison qui pensent que cette forme spéciale d'intempérance ne saurait être réprimée trop tôt, même avant l'usage de la raison. Nous avons déjà entendu un conférencier soutenir, de façon très plausible, que, dès l'âge de deux ans, une bonne correction infligée à un enfant qu'une rage nerveuse fait hurler, peut avoir pour effet de modifier le cours des larmes, d'arrêter ensuite les cris, puis de laisser une impression sensible qui préviendrait ces crises, et en empêcherait le retour. On ne risque rien à essayer cette charitable violence après avoir en vain tenté de calmer la tempête par d'autres moyens plus persuasifs. Il est hors de doute que l'on risque fort, autrement, de laisser le petit tyran développer chez lui une sorte de besoin de plus en plus irrésistible. Et quand la raison apparaîtra, elle sera en présence d'un organisme où l'animal donnera beaucoup plus de difficultés à l'âme, faute d'un certain dressage. Quand se présentent des questions où l'intérêt passionne les débats, comme dans nos luttes électorales (pour ne donner que cet exemple classique), la colère et la violence du langage deviennent quelque chose de volcanique. Il en résulte des blessures et des haines difficiles à guérir. Nos très chers Frères, ne négligez rien de ce qui peut habituer vos enfants à se posséder. Reprenez-les, quand une scène de ce genre aura attristé le foyer. N'hésitez pas à réparer, s'il vous arrive de donner pareil exemple. Retirez également un mot blessant que vous aurez échangé avec un voisin. Que ces exemples montrent à vos enfants le cas que vous faites de la modération des humeurs dans votre vie sociale. Puis, que les exemples tirés des lectures et les pénitences infligées avec l'acceptation volontaire

du coupable, achèvent de lui faire faire une réparation qui l'acheminera à la maîtrise de lui-même. Elevez-le dans l'habitude de la *politesse*, qui demande tant de renoncement et de possession de soi-même. Il vous en devra de la reconnaissance et la société aussi.

Il est à peine besoin de faire remarquer que le penchant à la colère ne se dominera que par l'*humilité*, d'une part, et par la vertu de *force*, puisqu'au fond, ces colères sont un signe de superbe, mais encore davantage, un signe de la faiblesse du caractère.

Aussi, convient-il de mentionner parmi les vertus apparentées à la tempérance, la *modestie*, dont la principale manifestation est l'*humilité*. La modestie fait que l'on garde bonne tenue et honnête disposition dans toutes les circonstances. Et l'humilité est une forme de la modestie qui consiste en ce que l'on modère la tendance à se surestimer et à désirer une trop grande estime de la part des autres. Nous n'avons pas à insister sur l'importance de cette tempérance intérieure, probablement la source première de toute cette tempérance que Nous vous prêchons en ce moment. On peut dire qu'elle est le fondement de la vie morale, non en ce qu'elle l'emporte sur les vertus de foi, d'espérance et de charité, mais en ce qu'elle nous enlève cette maladie particulièrement grave qu'est l'orgueil, le premier des péchés capitaux, et le plus grand obstacle à l'efficacité de la grâce divine.

L'éducation de l'humilité et de la modestie pourrait donc être le point de départ de toute l'éducation morale. L'une tendrait à *maintenir l'enfant dans la vérité* en l'habituant à se connaître lui-même, première marque de la sagesse, pourvu qu'on la pratique avec le souci de connaître Dieu: « Que je vous connaisse, ô mon Dieu, et que je me connaisse », selon la prière de saint Augustin. Ainsi seraient mis en présence les deux termes de la perfection. Qui ne voit que cette façon de se fonder en vérité est le plus sûr moyen de maintenir son esprit dans la tranquillité de l'ordre, nécessaire à toute la maîtrise de la raison sur les divers mouvements passionnels que la tempérance doit dominer? Rien n'est plus propre à nous faire garder la paix et la douceur avec le prochain, et la soumission à l'ordre commun, sous la direction de l'autorité légitime.

La *modestie*, à son tour, maintiendra dans un juste milieu entre la curiosité indiscreète et la négligence à se renseigner sur les choses de sa profession et de son devoir d'état. Elle enseignera la modération à l'égard de toutes les choses sensibles, qu'il s'agisse des spectacles, des nouvelles, de la parure, des habits, des divertissements, réglant le train de la vie selon les lois de la prudence et de la justice, ne permettant pas que l'on fasse de sa vie un amusement, donnant à chaque chose l'importance qu'elle doit garder au regard de la raison et par rapport au salut. Il est à peine besoin de faire remarquer com-

bien l'éducation de la modestie offre d'actualité, puisque l'on a de si fortes tendances, aujourd'hui, à mener un train de vie qui dépasse ses propres ressources, au point que nous assistons à une sorte de crise de l'honnêteté, peut-être la seule cause de la présente crise économique.

Nos très chers Frères, Nous abrégeons à dessein nos conseils relativement à ces filiales de la tempérance, parce que Nous croyons que toutes nos recommandations sur l'éducation de la tempérance peuvent se ramener à des considérations sur l'éducation de la conscience, et que ces dernières s'appliquent à tout: aux conditions de la tempérance, *pudeur* et *honneur*: aux formes de la tempérance: *abstinence*, *sobriété* et *chasteté*; aux filiales enfin de la tempérance: *douceur*, *modestie* et *humilité*.

C'est la conscience de l'enfant qu'il s'agit de former. Et jamais, semble-t-il, il n'y eut plus instant appel aux éducateurs, de ce côté. Si l'on parle souvent de la démission de la conscience professionnelle, c'est sans doute parce qu'il y a des individus, dans chaque profession, qui respectent moins leurs devoirs d'état et les exigences de la justice. Mais on peut être sûr que, dans tous les temps, il aura fallu faire entendre ces appels aux éducateurs. Dans tous les temps, il y aura eu des difficultés à pratiquer la vertu de mesure et de sobriété ou de tempérance, qui règle la discipline de l'âme sur le corps et ses appétits. De même, il faut toujours recommencer la tâche de discipliner l'homme dans ses rapports avec le prochain et avec Dieu.

Toujours cela revient à une question d'éducation de la conscience, puisque la conscience est la règle prochaine de nos actes moraux et que notre éternité dépend de cette réglementation de nos actes. C'est donc dans la conscience de l'enfant qu'il s'agit de placer certains principes destinés à agir sur sa volonté, afin qu'il se reprenne à mieux vouloir, s'il lui arrive de succomber au mal. Tous nous avons les principes premiers qui s'imposent à la raison pratique, c'est-à-dire à la conscience: c'est la lumière de Dieu en nous. Mais quand il s'agit d'appliquer ces principes à tous les actes particuliers de la vie morale, la conscience a besoin d'éducation.

Vous verrez donc à marquer vous-mêmes à vos enfants, selon leur âge et à mesure que l'occasion s'en présentera, la distinction du bien et du mal. Si vous jugez utile de les récompenser et de louer leurs bonnes actions, ou de les punir de leurs méfaits, ne manquez pas, toutefois, de leur inspirer le respect du devoir et le goût du bien, qu'il faut aimer en lui-même, parce qu'il est le bien. Habituez-les à prêter attention au cri de leur conscience, qui est la voix de Dieu, et d'après laquelle ils seront jugés. Et, à cette fin, n'oubliez pas que vous êtes

vous-mêmes, par vos exemples, la première représentation qu'ils peuvent se faire des obligations de la vie, tout comme vous êtes les premiers modèles qu'ils ont sous les yeux, d'une vie passée dans la modération ou dans la tempérance.

Nous vous en conjurons, Nos très chers Frères, par tous les moyens à votre disposition, faites que vos enfants grandissent dans la *sincérité envers eux-mêmes*, comme envers Dieu. Qu'ils soient amenés de bonne heure à bien examiner leur conscience, en pensant au jugement de Dieu, à qui rien n'échappe.

Dans tout ce qui précède, Nous n'avons pas perdu de vue la fin surnaturelle à atteindre. Nous avons cependant exposé tous les moyens d'éducation morale qui relèvent de la raison, ayant en vue les considérations par lesquelles Nous vous avons mis devant la fin surnaturelle de tout homme. Une telle intention donne sa valeur surnaturelle à tous nos efforts humains. Cependant il convient d'ajouter, en parlant de l'éducation de la conscience, *les voies proprement surnaturelles* que nous suggèrent nos moralistes.

Le premier moyen d'obtenir une conscience droite et sincère, c'est de *demander avec ferveur* cette grâce à Dieu, le Père de toute lumière. Elle est la voix de Dieu en nous. Utilisez donc les ressources surnaturelles que vous offre la condition de vos enfants. Baptisés et communians, ils ont reçu, avec l'action de l'Esprit-Saint qui les a sanctifiés, les vertus infuses de foi, d'espérance et de charité. Utilisez leur *foi* pour leur inspirer la crainte salutaire des châtimens mérités par le péché. C'est déjà un préventif, à l'aide de la pudeur naturelle. Tirez parti des forces que donne à l'âme la vertu *d'espérance*, pour leur apprendre à faire des sacrifices en vue du ciel. Mais pardessus tout, apprenez-leur que Dieu étant aussi bon qu'il est puissant, se met à leur portée et qu'il vit en eux d'une *présence d'amitié*. Dès lors, quand leur conscience leur parle, et qu'elle leur inspire les répulsions de la pudeur devant une laideur morale; quand elle leur inspire le respect d'eux-mêmes et de leur dignité, c'est l'Hôte divin qui leur demande de respecter leur corps, temple de l'Esprit-Saint. Quand elle leur inspire de la tenue morale, de la douceur envers le prochain, ce peu d'humilité qui suffit à épargner tant de sottises coûteuses, et qui fait accepter le devoir d'état, même peu brillant, faites-leur saisir que ce sont autant d'inspirations qui leur viennent de Dieu, afin que le Christ grandisse en eux jusqu'à l'homme parfait. Du moins qu'ils demandent à Dieu d'éclairer leur esprit et de leur donner le goût de la rectitude morale: *Da nobis recta sapere*, afin qu'ils obéissent plus volontiers aux dictées de la conscience et y trouvent les consolations que l'Esprit-Saint donne à ceux qui, appartenant au Christ, châtient leur corps et le réduisent en servitude.

Après avoir demandé ce secours *par la prière*, dont vous leur donnerez le conseil et l'exemple, Nous ne disons pas qu'ils

vivront sans luttes. Il y a même lieu de penser que la lutte sera proportionnée à la valeur morale de leur vie. Mais du moins qu'ils ne cessent jamais de *combattre contre les passions* qui obscurcissent l'œil de leur raison pratique ou en affaibliraient la protestation. Qu'ils vivent dans la modération habituelle, réservant aux moments difficiles et importants les dépenses de la vie passionnelle, quand de grands dévouements réclameront leurs forces. Ainsi le calme habituel de l'âme permettra à leur conscience de maîtriser les mouvements d'une sensibilité tantôt alanguie, tantôt exaspérée.

Enfin, comme personne n'a le droit de régler seul les affaires de son intérieur, qu'ils utilisent, au bénéfice de la formation de leur conscience et des victoires qu'elle leur vaudra sur toutes les formes de l'intempérance, le bienfait inestimable *de la confession sacramentelle*. L'examen qui la précède rend à la conscience toute la vivacité de ses réactions. Le mot d'ordre du directeur possède grâce d'en haut pour indiquer au pénitent les moyens d'organiser la lutte nécessaire, si la vertu de tempérance est menacée ou a déjà faibli. Tout invite les fidèles à ce recours au confesseur. Même dans l'ordre naturel, il est difficile de se juger soi-même. Dans l'ordre surnaturel, l'obligation de soumettre sa conscience à un juge autorisé est absolue, étant donnée l'institution du sacrement de Pénitence.

Si la conscience de vos enfants est bien ouverte aux directions du tribunal de la Pénitence, restera sans doute, sous l'impulsion de la grâce sacramentelle, l'effort des *longues et persévérantes habitudes, toutes concentrées autour de celle des sacrifices pour l'amour de Dieu et de sa Croix*. Ne doutez pas, Nos très chers Frères, de l'utilité des soucis que vous vous serez donnés pour préparer ainsi vos enfants à la modération, à la tempérance, à la possession d'eux-mêmes dans la possession de Dieu.

Prions bien les uns pour les autres, afin que jamais un seul d'entre nous ne soit rejeté de Dieu pour avoir rejeté la Croix, ou pour avoir scandalisé le prochain, ou pour avoir fait taire la voix de la conscience qui nous demandait le sacrifice d'une joie coupable ou le rejet d'une haine mauvaise. Que plutôt notre effort auprès de ceux qui dépendent de nous, soit béni de Dieu et les sauve dans la sobriété, la justice, la piété, la douceur et la modestie, afin que puisse nous être appliqué cet oracle de l'apôtre saint Jacques: « Celui qui a sauvé l'âme de son prochain a déjà sauvé la sienne. » Que ceci serve à notre encouragement à tous, Nos très chers Frères, et nous aide à rendre droits en nos vies les sentiers du Seigneur.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône dans les églises et chapelles où se fait l'office public dans le diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, au cours du prochain temps de l'Avent.

Donné à Saint-Germain de Rimouski, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de Notre Secrétaire, le 21<sup>e</sup> jour du mois de novembre, fête de la Présentation de la très sainte Vierge de l'an de grâce mil neuf cent trente.

† GEORGES,  
*Évêque de Saint-Germain de Rimouski*

Par mandement de Monseigneur l'Évêque,

E.-S. CHÉNARD, Ptre  
*Secrétaire*

# L'OEUVRE DES TRACTS

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

*Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs*

2. L'École obligatoire.	Mgr PAQUET
3. Le Premier Patron du Canada.	R. P. LECOMPTE, S.J.
4. Le bon Journal.	R. P. MARION, O.P.
10. Le mouvement ouvrier au Canada.	Omer HÉROUX
11. L'École canadienne-française.	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
12. Les Familles au Sacré Cœur.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
14. La première Semaine sociale au Canada.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
15. Sainte Jeanne d'Arc.	R. P. CHOSSEGROS, S.J.
17. Notre-Dame de Liesse.	R. P. LECOMPTE, S.J.
18. Les conditions religieuses de notre société.	Le cardinal BÉGIN
19. Sainte Marguerite-Marie.	Une RELIGIEUSE
20. La Y. M. C. A.	R. P. LECOMPTE, S.J.
21. La Propagation de la Foi.	BENOIT XV
22. L'Aide aux ouvriers catholiques.	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
24. La Formation des Élite.	Général DE CASTE NAU
26. La Société de Saint-Vincent de Paul.	XXX
27. Jeanne Mance.	Une RELIGIEUSE
28. Saint Jean Berchmans.	R. P. Antoine DRAGON, S.J.
30. Le Maréchal Foch.	XXX
31. L'Instruction obligatoire.	R. P. BARBARA, S.J.
32. La Compagnie de Jésus.	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
33. Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).	R. P. D'ORSONNENS, S.J.
33a. Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).	R. P. D'ORSONNENS, S.J.
34. Les Congrès eucharistiques internationaux.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
37. Le Journal d'un Retraitant.	C. DE BEUGNY
38. Contre le blasphème, tous!	R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
44. Le bienheureux Grignon de Montfort.	F. ANANIE, F.S.G.
45. Monseigneur François de Laval.	R. P. LECOMPTE, S.J.
46. Les Exercices spirituels de saint Ignace.	S. S. PIE XI
47. La Villa La Broquerie.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
48. Saint Jean-Baptiste.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
51. Monseigneur Alexandre Taché.	R. P. LATOUR, O.M.I.
57. L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.	R. P. Gustave JEAN, S.J.
58. Monseigneur Lasfèche.	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
59. Le bienheureux Bellarmin.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
61. Mère Gamelin.	Une RELIGIEUSE
62. Le Recrutement des Retraitants.	XXX
63. Madame de la Peltrie.	R. P. LE JEUNE, O.M.I.
64. L'Œuvre du curé Labellé.	Abbé Henri LECOMPTE
65. Saint François Xavier.	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
67. Le Catholicisme en Chine.	Mgr BEAUPIN
68. Le Jubilé de 1925.	XXX
71. Saint Pierre Canisius.	R. P. LECOMPTE, S.J.
72. Sainte Madeleine-Sophie Baral.	R. S. C. J.
73. Nos Martyrs canadiens.	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. Les Servites de Marie.	R. P. LÉPICIER, O.S.M.
75. Les Clubs sociaux neutres.	Abbé Cyrille GAGNON
76. La Presse catholique.	Mgr Elias ROY
77. L'A. C. J. C.	Chanoine COURCHESNE
79. Encyclique sur la fête du Christ-Roi.	S. S. PIE XI
80. La Retraite spirituelle.	S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. Une enquête sur le scoutisme français.	XXX
82. Le Secrétariat des Familles.	Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE
83. Le Dr Amédée Marsan.	R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. Comment lutter contre le mauvais cinéma.	Léo PELLAND, avocat
85. Adoléscent! L'école vous invite encore.	Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. Saint Louis de Gonzague, confesseur.	R. P. PLAMONDON, S.J.

# L'OEUVRE DES TRACTS

(Suite)

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| 87. <i>La transgression du devoir dominical</i> . . . . .                    | XXX                            |
| 88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i> . . . . .                         | Abbé Arthur LAPOINTE           |
| 90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i> . . . . .                          | XXX                            |
| 91. <i>Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!</i> . . . . .                 | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.       |
| 92. <i>Actes pontificaux concernant l'Act français</i> . . . . .             | S. S. PIE XI                   |
| 93. <i>Répliques du bon sens. — I</i> . . . . .                              | Capitaine MAGNIEZ              |
| 94. <i>Ce que femme veut</i> . . . . .                                       | Jeanne TALBOT                  |
| 95. <i>Répliques du bon sens. — II</i> . . . . .                             | Capitaine MAGNIEZ              |
| 96. <i>Marie de l'Incarnation</i> . . . . .                                  | R. P. FARLEY, C.S.V.           |
| 97. <i>Divranche vs Cinéma</i> . . . . .                                     | Chanoine HARBOUR               |
| 98. <i>Thaumaturges de chez nous</i> . . . . .                               | R. P. Jacques DUGAS, S. J.     |
| 99. <i>L'abbé Jacques-François Dujarié</i> . . . . .                         | Frère LÉOPOLD, C. S. C.        |
| 100. <i>Le Rapport Boyer sur le cinéma</i> . . . . .                         | XXX                            |
| 101. <i>Nos premiers Missionnaires</i> . . . . .                             | Abbé Napoléon MORISSETTE       |
| 102. <i>Les Retraites fermées en Belgique</i> . . . . .                      | R. P. LAVEILLE, S. J.          |
| 103. <i>La Congrégation du Saint-Esprit</i> . . . . .                        | R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp. |
| 104. <i>Répliques du bon sens — III</i> . . . . .                            | Capitaine MAGNIEZ              |
| 105. <i>L'Action sociale catholique</i> . . . . .                            | S. G. Mgr HALLÉ                |
| 106. <i>Les Retraites fermées</i> . . . . .                                  | Ferdinand ROY                  |
| 107. <i>Sa Grandeur Monseigneur Courchesne</i> . . . . .                     | XXX                            |
| 108. <i>L'Encyclique « Misericordissimus Redemptor »</i> . . . . .           | S. S. PIE XI                   |
| 109. <i>La Langue française</i> . . . . .                                    | Chanoine CHARRON               |
| 110. <i>L'Apostolat</i> . . . . .  | Rodolphe LAPLANTE              |
| 111. <i>Répliques du bon sens — IV</i> . . . . .                             | Capitaine MAGNIEZ              |
| 112. <i>Le Drapeau canadien-français</i> . . . . .                           | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.       |
| 113. <i>L'Université Pontificale Grégorienne</i> . . . . .                   | XXX                            |
| 114. <i>La Retraite fermée</i> . . . . .                                     | Roland MILLAR                  |
| 115. <i>L'Action catholique</i> . . . . .                                    | Mgr P.-S. DESRANLEAU           |
| 116. <i>Un diocèse canadien aux Indes</i> . . . . .                          | R. P. E. GAGNON, C.S.C.        |
| 117. <i>Le mois du dimanche</i> . . . . .                                    | R. P. ARCHAMBAULT S. J.        |
| 118. <i>Pour le Repos dominical</i> . . . . .                                | D. B.                          |
| 119. <i>Le problème de la natalité</i> . . . . .                             | Benito MUSSOLINI               |
| 120. <i>Moniales Carmélites aux Trois-Rivières</i> . . . . .                 | Un ami du Carme                |
| 121. <i>La Femme canadienne-française</i> . . . . .                          | Sr Marie du Rédempteur S G.C.  |
| 122. <i>L'Ordre Trinitaire</i> . . . . .                                     | Jean-Félix de CERFROID         |
| 123. <i>Charte officielle du syndicalisme chrétien</i> . . . . .             | O. T.                          |
| 124. <i>Le Sens social</i> . . . . .   | Abbé Joseph C. TREMBLAY        |
| 125. <i>Sa Sainteté Pie XI</i> . . . . .                                     | S. Em. le card. ROULEAU, O.P.  |
| 127. <i>L'Encyclique « Mens Nostra »</i> . . . . .                           | S. S. PIE XI                   |
| 128. <i>La destinée sociale de la femme</i> . . . . .                        | Marie-Thérèse ARCHAMBAULT      |
| 129. <i>Les Retraites fermées</i> . . . . .                                  | Dr Joseph GAUVREAU             |
| 130. <i>Le B. Albert le Grand</i> . . . . .                                  | R. P. RICHER, O. P.            |
| 131. <i>La Tempérance</i> . . . . .  | S. G. Mgr COURCHESNE           |
| 132. <i>Les Bénédictins</i> . . . . .  | Dom LÉONCE CRENIER, O. S. B.   |
| 133. <i>La Médaille miraculeuse</i> . . . . .                                | R. P. PLAMONDON, S. J.         |
| 134. <i>La première Missionnaire des Religieuses du Sacré-Cœur</i> . . . . . | R. S. C. J.                    |
| 135. <i>Mère Bruyère</i> . . . . .   | Sr Marie du Rédempteur, S G.C. |
| 136. <i>La formation d'une élite chez la jeunesse féminine</i> . . . . .     | Marguerite Bourgeois           |
| 137. <i>L'Eucharistie et la Charité</i> . . . . .                            | C.-J. MAGNAN                   |
| 138. <i>T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau</i> . . . . .                   | Une Religieuse de Sainte-Croix |
| 139. <i>La Tempérance — II</i> . . . . .                                     | S. G. Mgr COURCHESNE           |

Les numéros non mentionnés sur cette liste sont épuisés

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus

Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192